

## Ce document comprend :

- Une fiche individuelle de renseignements
- Le règlement intérieur et le droit à l'image
- Une demande de licence de football saison 2021-2022 papier ou dématérialisée :
- La cotisation annuelle (assurance comprise)

Catégories	Cotisation annuelle (assurance comprise) <b>Réglée avant le 01/07</b>	Cotisation annuelle (assurance comprise) <b>Réglée à partir du 01/07</b>	Frais administratifs de changement de club jusqu'au 31 Aout
U6-7-8-9	100 €	110 €	OFFERTS
U10-11-12-13	110 €	120 €	OFFERTS
U14-15-19	120 €	130 €	OFFERTS
Seniors-Vétérans	120 €	130 €	OFFERTS

## Documents à fournir dans tous les cas :

- La demande de licence de football complétée entièrement  
Ou la demande de licence dématérialisée (par mail)
- La fiche individuelle de renseignements dûment complétée et signée
- Le règlement intérieur et le droit à l'image dûment signés
- La cotisation annuelle et les frais administratifs dont le règlement est effectué :
  - Par chèque
  - En espèces
  - Autres

### **Pour les renouvellements :**

- Une photo d'identité (version numérique de qualité acceptée)

### **Pour les nouveaux joueurs :**

- Une photocopie d'une carte d'identité recto-verso et une photo d'identité couleur sur fond clair uni

**NE SERONT ACCEPTES QUE LES DOSSIERS COMPLETS (Y COMPRIS LE PAIEMENT)**

**LES DEMANDES DE LICENCES DEMATERIALISEES NE SERONT TRANSMISES A LA LIGUE QU'APRES LE PAIEMENT DE LA COTISATION**

Siège : COMPLEXE SPORTIF « STADE MERCHIER »  
170 rue Henri DILLIES  
59 155 FACHES THUMESNIL

Téléphone : 06.37.11.46.89  
E-mail : fächsthumesnil.fc.552020@fhf.fr  
Facebook : Faches Thumesnil Fc  
Instagram : ftfc\_officiel



# FACHES THUMESNIL FOOTBALL CLUB

Nom du joueur :	Nom et Visa de l'éducateur :
Prénom :	
Catégorie :	

## **DOSSIER D'INSCRIPTION 2023-2024**

**LE DOSSIER COMPLET EST A REMETTRE AU SECRETARIAT DU CLUB**

NEE EN	CATEGORIES	NEE EN	CATEGORIES
2018	U6	2012	U12
2017	U7	2011	U13
2016	U8	2010	U14
2015	U9	2009	U15
2014	U10	2007-2006-2005	U17-U18-U19
2013	U11	1988 à 2004	SENIORS
		Dès 35 ans	VETERANS



# FICHE INDIVIDUELLE DE RENSEIGNEMENTS

Nouvelle adhésion : OUI  NON

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Sexe : M  F  Nationalité : \_\_\_\_\_

Né(e) le : \_\_\_\_\_ A : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

	Des parents (obligatoire pour les mineurs)	Du joueur (obligatoire pour les majeurs, facultatif pour les mineurs)
Mail :		
Téléphone :		
Mobile :		

Dans l'intérêt de votre enfant, nous vous invitons à faire connaître à l'éducateur de football les renseignements suivant :

Poids : \_\_\_\_\_ Taille : \_\_\_\_\_ Taille Vêtements : \_\_\_\_\_

Depuis l'année dernière votre enfant :

- A-t-il (elle) été malade : Oui  Non

Si oui nature de la maladie : \_\_\_\_\_

- A-t-il (elle) subi une intervention chirurgicale : Oui  Non

Si oui nature de l'opération : \_\_\_\_\_

Composition actuelle de la famille :

Profession du père : \_\_\_\_\_ Tél. bureau : \_\_\_\_\_

Profession de la mère : \_\_\_\_\_ Tél. bureau : \_\_\_\_\_

Activités sportives exercées en dehors du football : \_\_\_\_\_

Autres renseignements qui, à votre avis, intéresseraient l'éducateur de football : \_\_\_\_\_

Personne à prévenir en cas d'urgence : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Lien avec l'enfant : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

Fait à : \_\_\_\_\_ Le : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

## Règlement intérieur :

**Article 1.** En toutes circonstances, tout licencié au club en est le représentant. Il lui appartient :

- D'avoir un comportement et une tenue irréprochable
- D'être poli à tout moment
- De serrer la main des éducateurs et dirigeants à l'arrivée et au départ du club
- D'être à jour de cotisation
- De toujours traiter les coéquipiers, les adversaires, les éducateurs, les arbitres avec le respect nécessaire
- De participer au plus grand nombre d'entraînements pour pouvoir participer aux matchs
- De prévenir le plus rapidement possible l'éducateur en cas d'absence

**Article 2.** Fair-play et conduite pendant le match :

- Chaque joueur veillera à avoir un comportement correct pendant le match ainsi qu'un état d'esprit positif vis-à-vis de l'adversaire, des coéquipiers et de l'éducateur.
- Chaque joueur serre la main de l'arbitre, des assistants et des adversaires, même en cas de défaite
- Il ne réagit pas aux éventuelles provocations ou incitations du public ou adversaires

**Article 3.** Tout joueur licencié doit se tenir à disposition du club en acceptant :

- Le calendrier des entraînements fixés par l'éducateur
- Le choix fait par les éducateurs pour la composition des équipes
- Les contraintes imposées par les compétitions dans lesquelles le club est engagé
- Honorer les convocations de matchs et, en cas d'empêchement en avertir l'éducateur le plus rapidement possible
- Être assidu tout au long de la saison. Un abandon de la pratique, qu'elle qu'en soit la raison, ne peut en aucun cas, justifier un remboursement même partiel de la cotisation annuelle.

**Article 4.**

Tout joueur en déplacement ne doit quitter le groupe sans autorisation sous peine de se voir sanctionné

**Article 5.**

Tout joueur sanctionné lors d'un match, pour un comportement inadapté, se verra convoqué par le responsable technique en accord avec son éducateur, le samedi après-midi pour arbitrer un match de jeu réduit (demi-terrain)

**Article 6.**

Tout joueur sera tenu de prendre soin des installations mises à disposition par le club. Toute dégradation volontaire implique la responsabilité de son auteur

**Article 7.**

Tout joueur blessé même légèrement doit immédiatement en aviser son éducateur, le secrétariat du club et se faire examiner par un médecin. Dans le cas de manquement à cette règle, le club ne peut être responsable d'aucun préjudice subi par l'intéressé. Il ne peut reprendre après blessure son activité sportive sans avis du médecin et après avoir informé son éducateur et le secrétariat du club de la décision de reprise.

**Article 8.** Il est instamment demandé aux parents :

- D'accompagner leur enfant, dans la mesure du possible lors des matchs auxquels il participe, de collaborer autant que possible avec l'éducateur de leur enfant à l'organisation des déplacements de l'équipe.
- De s'abstenir en quoi que ce soit lors des entraînements et dans les décisions sportives prises par l'éducateur (composition, remplacement, consignes,...)
- De prévenir le plus rapidement possible au secrétariat, tout changement de domicile ou de numéro de téléphone
- Qu'il est interdit de pénétrer dans les vestiaires avant, pendant et après le match ou un entraînement, sauf autorisation spéciale de l'éducateur
- Qu'il est interdit de pénétrer sur les terrains pendant un match ou un entraînement. Il est donc demandé de rester derrière la main courante

Vu et pris connaissance  
Date et signature du joueur :

Vu et pris connaissance  
Signature des parents (pour les mineurs) :

### Droit à l'image

Je soussigné \_\_\_\_\_ joueur (se) ou parent du joueur (se) \_\_\_\_\_ Autorise, n'autorise pas,

Le club de Faches-Thumesnil à diffuser ma photo ou celle de mon fils (ma fille) sur tous ses supports d'information

Date et signature du joueur :

Signature des parents (pour les mineurs) :